

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 13 Octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 09

DATE DE LA CONVOCATION : 09 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le treize octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Olivier AIGLON - Guy L'HOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Fanny CHABRAN (pouvoir donné à Christian RULLIAT) - Virginie BLUM (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN)

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

D/2025-111

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature avec les communes de BRINDAS, GREZIEU LA VARENNE, et MESSIMY d'une convention constitutive d'un groupement de commande d'intégration partielle, pour des achats de produits et de matériel d'entretien :

Madame la Maire rappelle que dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, plusieurs communes du territoire, dont la commune d'YZERON se sont regroupées pour étudier la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics ayant pour objet l'achat de produits et de matériel d'entretien, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes avaient été formalisées par convention.

La commune de BRINDAS avait été désignée coordonnateur du groupement, ayant la charge de mener la procédure de passation des marchés, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Le marché arrivant à expiration, il convient d'autoriser le renouvellement de la participation communale à ce groupement de commandes, pour les lots :

- 1 - produits et petits matériels d'entretien courant
- 2 - produits d'hygiène et de courtoisie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

AUTORISE Madame la Maire à signer, avec les communes de BRINDAS, GREZIEU LA VARENNE, et MESSIMY, la convention (en annexe) constitutive d'un groupement de commandes pour des achats de produits et matériel d'entretien,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 27 OCT. 2025

Publication ou notification du : 27 OCT. 2025

Publication site internet le : 27 OCT. 2025

Affichage liste des délibérations le : 23/10/2025